

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

VILLE DE BAGNEUX

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget 2025 sera soumis au Conseil Municipal le 4 février 2025. Aux termes de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu d'organiser préalablement un débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires.

Sommaire

Introduction	3
I. Le contexte financier national et ses répercussions locales	4
1. Le contexte national	4
2. Les collectivités locales : premier investisseur public avec des finances maîtrisées	4
3. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 et les principaux impacts pour les collectivités	6
4. Le contexte financier local	7
II. Les orientations budgétaires pour 2025	8
1. La dynamique des recettes de fonctionnement	9
a. Les recettes d'exploitation des services	10
b. La fiscalité	10
c. Les dotations et les subventions	10
2. Des dépenses de fonctionnement en hausse mais maîtrisées	11
a. Les charges à caractère général	12
b. Les dépenses de personnel et l'évolution des ressources humaines de la ville	13
c. Un soutien affirmé au tissu associatif local et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	16
d. Les flux financiers avec Vallée Sud Grand Paris et la Métropole du Grand Paris	17
e. Les intérêts de l'emprunt	17
3. Une capacité d'autofinancement préservée	18
4. Un programme d'investissement ambitieux et réaliste	20
a. Les principaux investissements de 2025 :	20
b. Le financement de l'investissement	21
III. Une prospective financière nécessaire pour anticiper les années à venir	23
1. L'évolution du budget de fonctionnement de la ville 2025-2030	23
2. Les projets d'investissement programmés dans les années futures	24

Introduction

L'année 2025 sera la dernière année complète de ce mandat. Pour cette année, le Budget Primitif (BP) sera présenté au conseil municipal le 4 février 2025. La construction de ce budget se fait dans un contexte international et national fortement instable. Sur le plan international, les guerres aux conséquences dramatiques dans différentes régions du monde ainsi que le climat politique actuel accentuent les tensions et les incertitudes. Les annonces du nouveau président des Etats-Unis ainsi que la nomination de son gouvernement ne peuvent qu'alimenter les inquiétudes en tous points. Sur le plan national, le gouvernement, avec une légitimité discutable, tente de faire adopter une loi de finances qui prévoit de s'attaquer aux services publics sur le plan national et local. Pourtant, après le Covid et en pleine crise économique, les besoins sociaux augmentent.

C'est ce qu'ont souligné la grande majorité des maires, lors de leur récent congrès. Face au coup de rabot annoncé, comment continuer à investir pour le développement des territoires, comment préserver et développer les services publics si nécessaires ? D'autant que les moyens existent ailleurs que dans les budgets des collectivités, qui ont l'obligation d'être à l'équilibre. Le travail de la commission des finances à l'Assemblée nationale a montré qu'un autre budget est possible, en ponctionnant les super-profits, en s'attaquant à l'évasion fiscale et en taxant les activités polluantes.

Dans ce contexte, la ville reste déterminée à poursuivre les engagements pris et porte des ambitions fortes pour le développement de la commune. C'est ainsi que la municipalité se réjouit que commence à se concrétiser la construction du lycée d'enseignement général sur la colline des Mathurins. Après la tenue d'un jury de concours en octobre dernier, une équipe d'architectes sera retenue courant 2025. La transformation de la ville va aussi se poursuivre avec l'arrivée de la ligne 15 en 2026. Ce sera un nouvel élément structurant pour réduire les temps de transport, franchir un nouveau cap dans la transition écologique et renforcer l'attractivité de Bagneux.

Pour autant, les contraintes budgétaires imposées par l'Etat conduisent à faire des choix permettant de préserver les priorités retenues en matière de politiques publiques au service des Balnéolais.e.s. Les priorités seront toujours axées autour de la solidarité, la transition écologique et la réussite éducative. Ces thèmes, qui sont les principaux marqueurs du mandat pour lesquels l'équipe municipale actuelle a été élue, restent au cœur de nos préoccupations.

Le présent rapport d'orientation budgétaire vise d'abord à présenter le contexte national et local de la construction budgétaire, pour ensuite proposer les orientations pour 2025 et enfin, donner des perspectives sur les années à venir.

I. Le contexte financier national et ses répercussions locales

1. Le contexte national

Selon l'OFCE¹, le taux de croissance en France devrait être de 1,1% en 2024. Celle-ci est principalement liée à la demande intérieure et à une légère augmentation de la production. Pour 2025, les prévisions de croissance sont également estimées à 1,1%.

Par ailleurs, le taux de chômage reste à 7,3% à mi 2024.

➤ Une inflation qui se stabilise

En 2024, l'inflation devrait se stabiliser autour de 2%. C'est le niveau le plus bas depuis 3 ans. Ainsi, on constate que l'augmentation des prix de l'énergie a ralenti. Cette baisse intervient après trois années d'explosion des prix de l'électricité (+29% cumulés en 2022 et 2023) et des carburants. Les tarifs du gaz, eux, continuent d'augmenter, avec + 25,8% en 2024. De plus, l'évolution des prix des produits alimentaires est beaucoup plus faible que ces dernières années. A l'été 2024, la hausse de l'alimentation était de 0,5% contre 11,2% un an auparavant. Cette stabilisation n'a pas profité aux salariés ni aux retraités dont les revenus ne sont pas indexés sur le taux de l'inflation.

➤ Des taux d'intérêt en légère baisse

Les taux d'intérêt qui sont, depuis 2022, à un niveau élevé, ont commencé à diminuer progressivement depuis juin 2024. Cela devrait avoir un impact positif sur la croissance en France et en Europe.

➤ Une augmentation continue de la dette publique

La dette publique, qui est en constante augmentation depuis le début des années 80, a atteint 112% du PIB au 2^{ème} trimestre 2024. Ce niveau de dette provient principalement de la dette de l'Etat car celui des collectivités est inférieur à 9% du PIB. En 2024, elle a encore augmenté de 68,9 milliards, creusant un peu plus le déficit public. Celui-ci est la conséquence de dépenses accrues, notamment au moment de la pandémie, de facilités créées pour les entreprises qui n'ont pas été compensées par des recettes. Plutôt que de s'attaquer aux super-profits, le gouvernement a continué à faire bénéficier certaines grandes entreprises du crédit impôt recherche, sans contrepartie en matière d'emplois. Il a aussi supprimé la taxe d'habitation et réduit les impôts des plus fortunés. Cela représente, par exemple, 62 milliards d'exonération annuelle pour les plus hauts revenus. Les premières victimes en sont les services publics et les personnes les plus modestes.

2. Les collectivités locales : premier investisseur public avec des finances maîtrisées

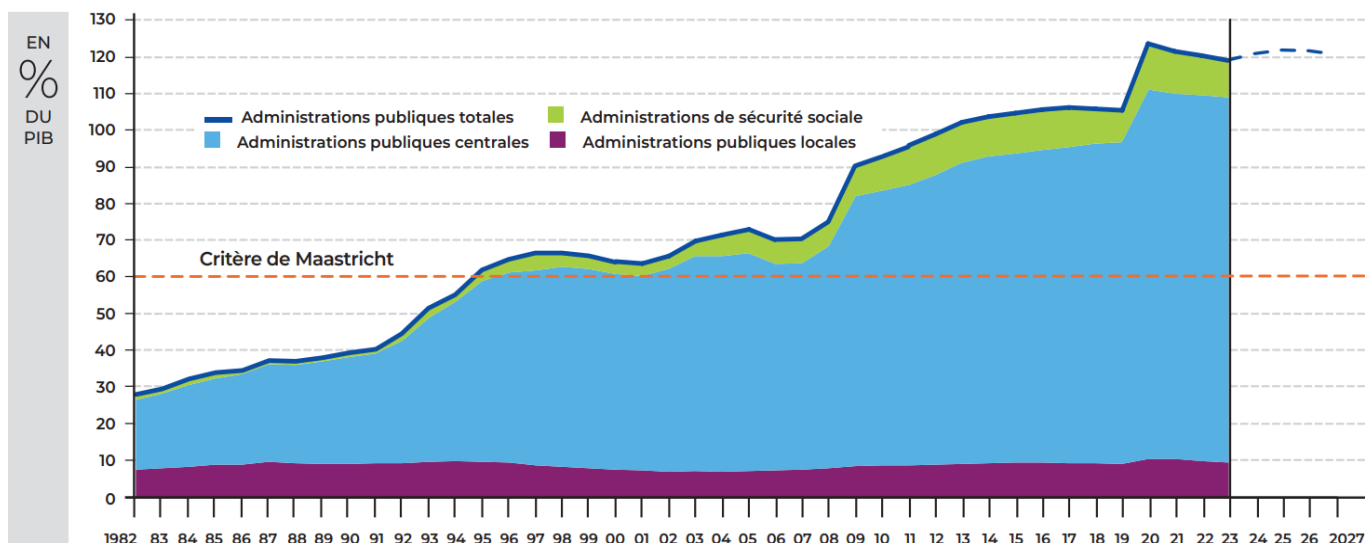
Comme évoqué ci-dessus, la part de la dette des collectivités locales rapportée au PIB est infime par rapport à la dette de l'Etat. En effet, la dette des Administrations Publiques Locales

¹ Observatoire français des conjonctures économiques

(APUL) représente 8,9 % du PIB en 2023. C'est un niveau similaire à celui des années 90, alors que l'on sait que l'investissement public local représente 60% de l'investissement public. Cette bonne gestion financière provient notamment du fait que les collectivités sont dans l'obligation d'avoir un budget équilibré, et qu'elles ne peuvent emprunter que pour financer des dépenses d'investissement.

La dette des administrations publiques

© La Banque Postale

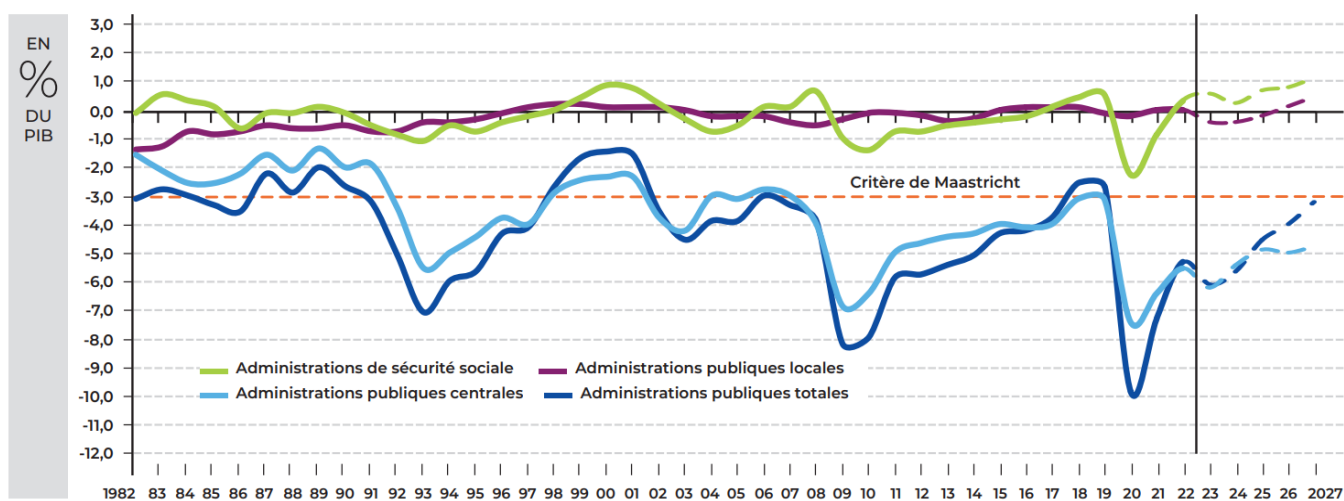


Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

Source : La Banque Postale

Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

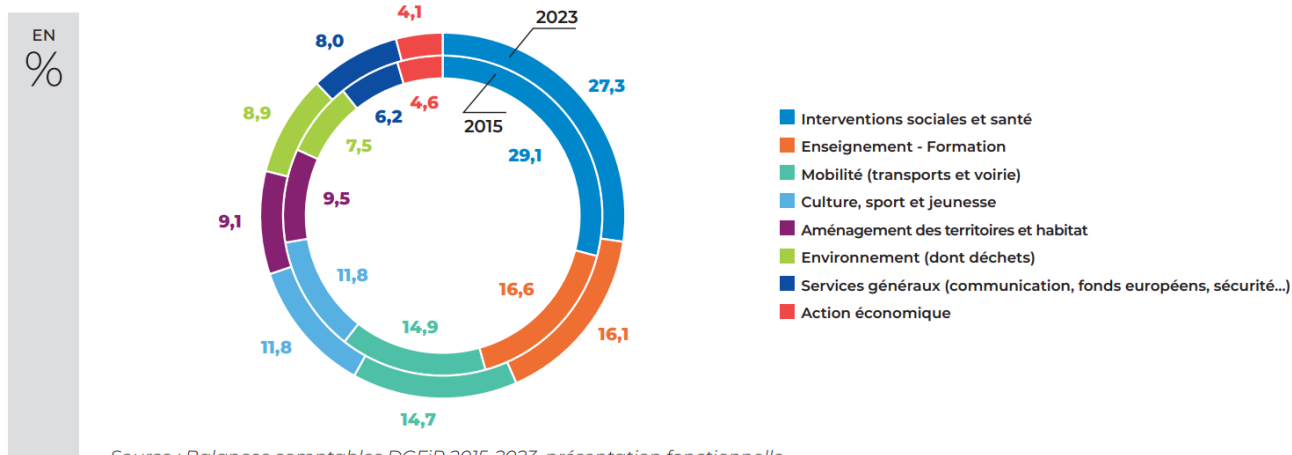
Source : La Banque Postale

Ici aussi, on constate que la gestion des finances locales reste saine avec très peu de déficit. C'est principalement l'Etat qui a un déficit important. Celui-ci a été marqué par la crise des « Subprimes » de 2008 et la crise sanitaire de 2020.

On peut noter par ailleurs que, le budget des collectivités locales, ce sont 211 milliards d'euros pour le service public, au bénéfice des citoyens avec un champ d'intervention très large :

Poids des politiques publiques dans les budgets en 2015 et 2023

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP 2015-2023, présentation fonctionnelle.

Source : La Banque Postale

Malgré un niveau important de service public des collectivités locales et une bonne gestion financière, le gouvernement souhaite imposer des contraintes fortes pour le budget 2025.

3. Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025 et les principaux impacts pour les collectivités

Le gouvernement a annoncé un objectif d'économie de 60 milliards d'euros, avec notamment des réductions d'effectifs dans l'éducation nationale et dans les hôpitaux, services publics pourtant en grande souffrance. Pour les collectivités, le Projet de Loi de Finances du gouvernement prévoit que 5 milliards d'euros leur seront ponctionnés. Ces 5 milliards d'euros sont répartis en plusieurs mesures qui vont avoir un impact fort sur l'ensemble des collectivités territoriales :

- Création d'un fonds de réserve en ponctionnant 3 milliards d'euros sur environ 450 grandes collectivités ;
- Gel de l'évolution annuelle des recettes de TVA pour les départements et les régions ;
- Réduction du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) ;
- Réduction du fonds vert dont l'enveloppe passerait de 2,5 à 1 milliard d'euros ;
- Augmentation des cotisations des employeurs publics à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales de 12 points en 3 ans (CNRACL).
- La ponction des ressources pour les autres collectivités qui contribuent au fonctionnement et à l'investissement de la commune – VSGP, le département des Hauts-de-Seine (-33 millions au titre du fonds de réserve), la région Ile-de-France (-81 millions) et la métropole du Grand Paris.

Cependant fin novembre à l'occasion des congrès des Départements puis des Maires de France, le premier Ministre a annoncé vouloir réduire l'effort demandé aux collectivités locales à 2 milliards d'euros.

Pour Bagneux, les principales conséquences de ce PLF 2025 et des annonces de fin novembre seraient les suivantes :

- L'augmentation de 3 points des cotisations patronales pour la CNRACL² : + 457 000 euros sur les dépenses de fonctionnement (l'augmentation de 12 points ayant été étalée sur 4 et non en 3 ans comme initialement annoncé) ;
- L'instauration d'un fonds de réserve auquel pourrait participer la ville à hauteur de 1,6 M€. Cette somme représente 2 % des recettes de fonctionnement (diminuées du FCCT) pour l'année 2023.
Il convient de préciser que la ville pourrait être exonérée de contribuer à ce fonds de réserve en tant que commune figurant parmi les 250 premières à percevoir de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). En se référant aux chiffres de 2024, la ville figure dans ce classement.

Les contraintes sur le budget de la ville peuvent donc aller jusqu'à 2 millions hors effets indirects des baisses de recettes provenant des autres collectivités ou financeurs impactés par les mesures d'économie.

Dans l'hypothèse la plus défavorable (2 millions d'euros) nos capacités financières seraient fortement dégradées et des choix d'économies importantes devraient être effectués.

Néanmoins, le scénario le plus probable serait que la ville soit impactée, en 2025, par la première mesure c'est-à-dire l'augmentation des cotisations à la CNRACL (+457 000 euros).

Il convient de noter qu'en 2026, une nouvelle hausse de cotisations CNRACL pourrait venir impacter les dépenses de la ville à la même hauteur et se cumulerait avec la baisse du taux de remboursement des dépenses d'investissement par le FCTVA.

A l'heure où ces lignes sont écrites, le PLF 2025 n'a pas encore été adopté. Le projet du gouvernement ayant été publié tardivement dans le processus d'élaboration budgétaire, il nous a contraints à ajuster nos orientations sur une base encore incertaine. Afin de compenser cet impact, par rapport à nos prévisions initiales, nous prévoyons de répartir l'effort imposé par le gouvernement sur 3 volets : charges à caractère général, dépenses de personnel et dépenses d'investissement qui augmenteraient toutes moins que ce que nous avons envisagé initialement.

Nous vous présentons donc un rapport d'orientations budgétaires qui prend en compte ces hypothèses. Elles pourront faire l'objet d'ajustement pour l'adoption du BP 2025 en fonction de l'issue du processus législatif du projet de loi de finances 2025.

4. Le contexte financier local

Au niveau local, la ville de Bagneux connaît toujours une croissance de sa population avec des livraisons de logements à venir fin 2024 et en 2025 dans l'éco-quartier Victor Hugo et à proximité du centre-ville. Cette évolution de la population accroît la dynamique de la commune

² De nouvelles augmentations sont prévues en 2026 et 2027

et les besoins en services publics, avec par exemple une augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs et des écoles.

Par ailleurs, la hausse des prix continue d'impacter fortement le pouvoir d'achat des Balnéolais.

Dans ce contexte, il est nécessaire de maintenir un service public de qualité malgré les contraintes budgétaires qui s'imposent à la ville.

Enfin, il n'y aura pas de hausse des taux d'imposition en 2025, contrairement au choix de nombreuses communes.

II. Les orientations budgétaires pour 2025

Les orientations pour 2025 vont dans le sens d'une plus grande solidarité, d'une attention accrue portée à la transition écologique et à notre cadre de vie et enfin, d'une volonté de promouvoir la réussite et l'épanouissement de nos enfants.

Dans la période de crise économique et sociale que nous traversons depuis la pandémie, Bagnex doit rester une ville engagée, une ville solidaire et qui protège. Ainsi, à titre d'exemple, 2 actions qui ont été initiées en 2024 se poursuivront en 2025 : l'offre à la rentrée d'un kit de fournitures scolaires pour tous les élèves d'école élémentaire et d'un livre pour tous les élèves d'école maternelle, et l'ouverture du Centre Municipal de Santé les soirs et les weekends avec la mise en place du centre médical de garde.

Une attention sera également portée au cadre de vie et à la transition écologique avec des actions menées pour que la ville soit plus agréable et plus propre. La nature en ville en fait partie intégrante. Des efforts particuliers vont être faits pour l'amélioration de parcs existants et la plantation d'arbres. Ainsi, des études débuteront en 2025 pour l'aménagement du nouveau parc Robespierre. L'ouverture de nouveaux commerces participera également à l'amélioration du cadre de vie, en lien avec Vallée sud développement. Les enseignes existantes vont aussi être accompagnées pour être plus visibles et animées.

La réussite éducative, sera, comme les années précédentes une des grandes priorités de l'année 2025. Les politiques publiques que mène la ville sur ce sujet sont reconnues par l'Education nationale. La signature récente de la convention Education artistique et culturelle avec l'académie en est un des exemples.

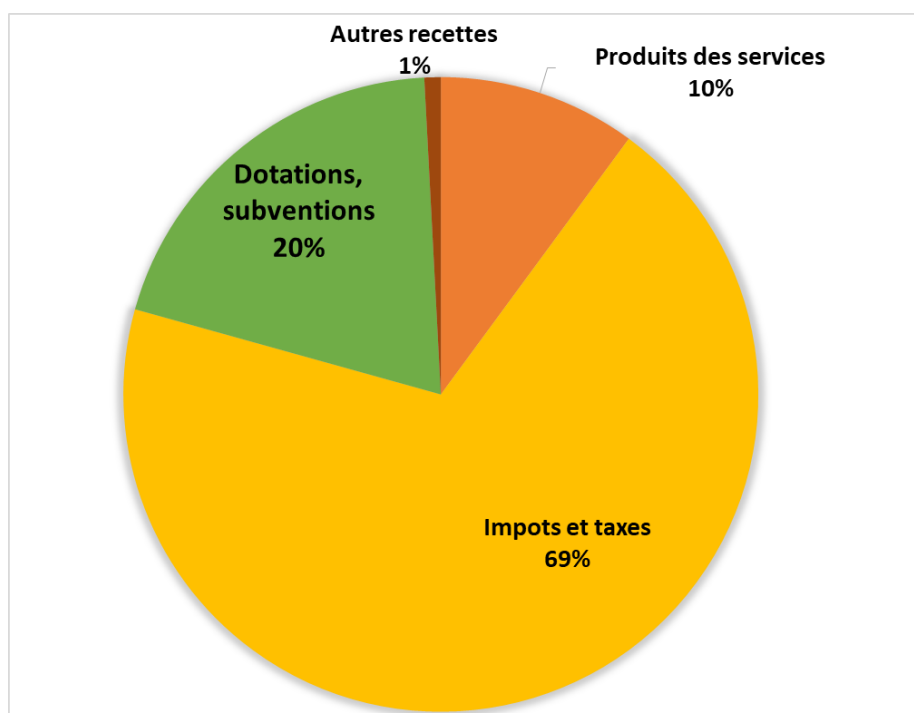
En outre, les projets d'investissement déjà démarrés ou programmés qui seront réalisés au cours de l'année 2025 sont les suivants : rénovation du stade René Rousseau, rénovation de la toiture de l'école Joliot-Curie, achèvement de la Maison du Patrimoine, travaux de réhabilitation énergétique dans les bâtiments. D'autres projets vont se poursuivre en 2025 mais ne verront le jour qu'en 2026 ou 2027 : agrandissement du Centre Municipal de Santé, construction d'un nouvel équipement polyvalent destiné à accueillir différentes activités comme le Centre Social et Culturel Jacques Prévert, les studios de musique de la Chaufferie, une salle de spectacle ou encore des espaces destinés aux associations.

1. La dynamique des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Objet	BP 24	PREVISIONNEL 25	Evolution BP 25 /BP 24 en €	Evolution BP 25 /BP 24 en %
Produits des services	10 031 200	9 578 500	-452 700	-5%
Impôts et taxes	64 284 400	68 575 400	4 291 000	7%
Dotations, subventions	17 537 500	19 213 481	1 675 981	10%
Autres recettes	640 600	726 900	86 300	13%
TOTAL	92 493 700	98 094 281	5 600 581	6%

Répartition prévisionnelle des recettes de fonctionnement :

98,1 millions d'euros répartis comme suit :



On constate que les principales ressources de la ville sont issues de la fiscalité. Les autres recettes proviennent des dotations de l'Etat et des subventions ainsi que des produits des services issus de la participation des usagers.

L'évolution des recettes de la ville devrait être en hausse pour 2025 d'environ 5,7 millions d'euros par rapport au BP 2024 (+6%). Les recettes 2024 ayant fait l'objet d'un réajustement au Budget Supplémentaire (BS), l'écart entre le BP 2025 et les recettes réellement budgétées (BP+BS) en 2024 est de 340 000 d'euros soit +0,3%.

a. Les recettes d'exploitation des services

Les recettes d'exploitation des services devraient connaître une légère baisse d'environ 450 000 euros par rapport au BP 2024 soit -5%. Cette évolution reflète les variations budgétaires suivantes :

- à la hausse : augmentation de la fréquentation des accueils de loisirs, augmentation des recettes des crèches ;
- à la baisse : reprise du portage des repas à domicile par le CCAS, redevances d'occupations de la voirie transférées à Vallée Sud Grand Paris (VSGP).

b. La fiscalité

Un montant total de 68,6 millions d'euros est prévu.

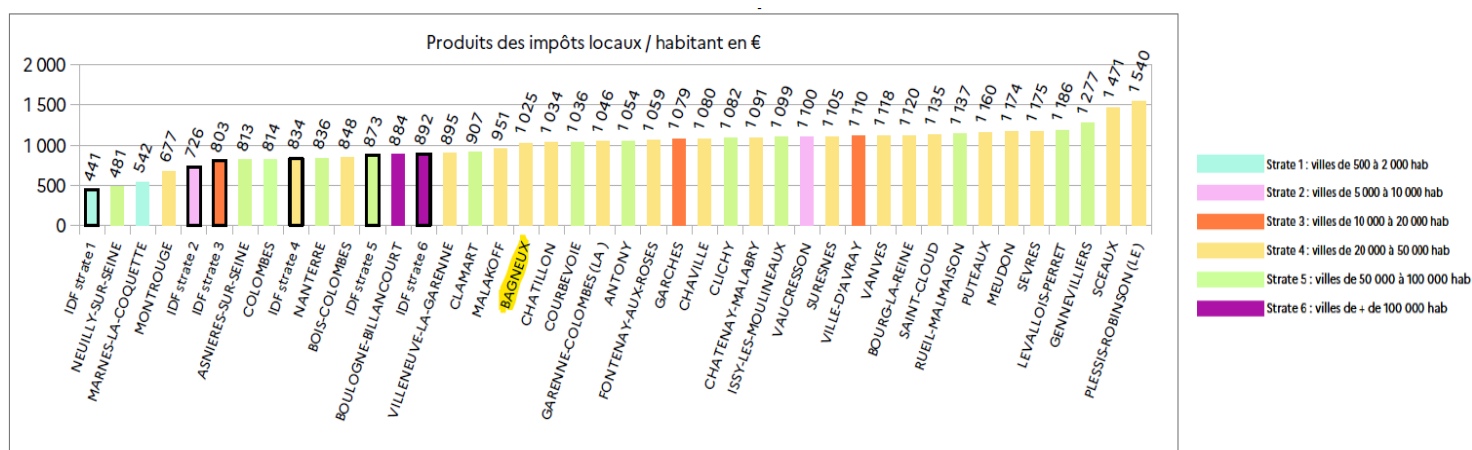
Ce montant comprend notamment 48,9 millions d'euros d'impôts locaux directs. Cette prévision intègre une évolution des bases physiques d'environ 1% qui correspond aux nouveaux logements livrés en 2024 ainsi qu'une revalorisation forfaitaire des bases par l'Etat de 2%.

Les recettes issues des droits de mutation devraient être probablement similaires à celles de 2024, en forte baisse par rapport aux années précédentes.

Les autres recettes fiscales (taxe de séjour, taxe sur l'électricité...) et les allocations compensatrices versées par l'Etat pour des exonérations de taxe foncière devraient être stables.

Enfin, l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris restera stable en 2025.

Les produits des impôts locaux par habitant dans les villes des Hauts-de-Seine en 2023 :



Source : Direction Départementale des Finances Publiques

c. Les dotations et les subventions

Un montant global de **19,2 millions d'euros** est prévu.

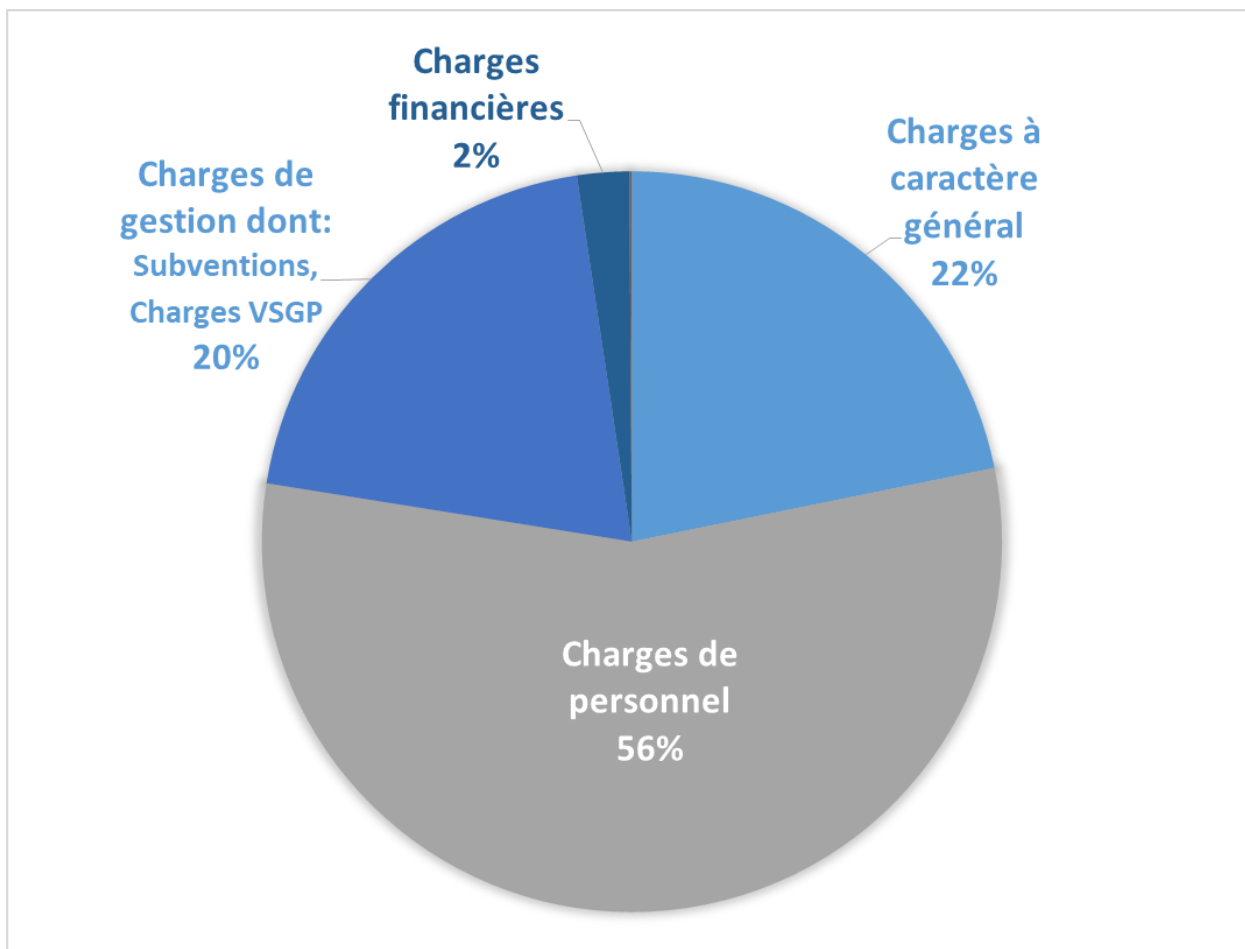
Les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire et dotations de solidarité urbaine) devraient connaître une légère évolution en 2025 du fait de l'augmentation de la population. Elles n'en restent pas moins insuffisantes au regard des besoins des Balnéolais. Il en est de même pour les subventions de fonctionnement versées par la Caisse d'Allocations Familiales du fait de la hausse de fréquentation des accueils de loisirs. Cependant, on note une forte baisse des participations du Département des Hauts-de-Seine aux actions liées à la politique de la ville, que conteste la commune.

2. Des dépenses de fonctionnement en hausse mais maîtrisées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Objet	BP 24	PREVISIONNEL 25	Evolution BP 25 /BP 24 en €	Evolution BP 25 /BP 24 en %
Charges à caractère général	17 800 000	19 141 032	1 341 032	8%
Charges de personnel	46 044 000	48 900 000	2 856 000	6%
Autres charges de gestion courante (subventions...)	17 233 000	17 638 122	405 122	2%
Charges financières	1 805 000	2 000 000	195 000	11%
Charges exceptionnelles et autre	131 000	91 000	-40 000	-31%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	83 013 000	87 770 154	4 757 154	6%
<i>Autofinancement</i>	<i>9 480 700</i>	<i>10 324 127</i>	<i>843 427</i>	<i>9%</i>
TOTAL	92 493 700	98 094 281	5 600 581	6%

Répartition prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de fonctionnement hors autofinancement) :

87,7 millions d'euros répartis comme suit :



* En retraitant des dépenses les charges reversées par la ville à Vallée sud Grand Paris, la part des charges de personnel représente **65%** des dépenses réelles de fonctionnement

a. Les charges à caractère général

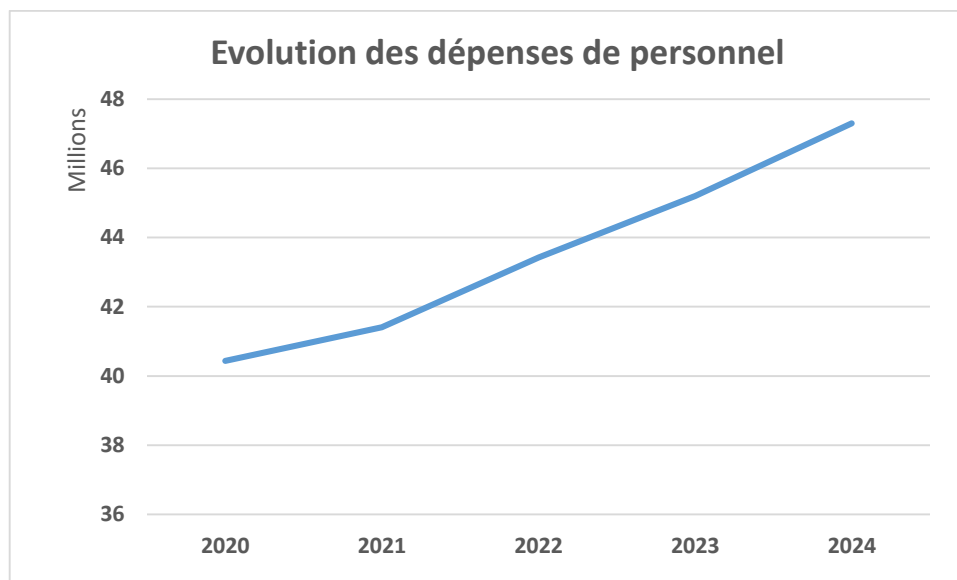
Les charges à caractère général devraient augmenter par rapport au BP 2024 d'environ 1,3 million d'euros (+8%). Cette augmentation provient principalement d'une réaffectation de crédits du chapitre 65 au chapitre 011 (versement des recettes de stationnement à la société délégataire qui gère l'exploitation du stationnement payant sur la ville) et de l'ouverture de la maison médicale de garde les soirs et les weekends.

Malgré ce contexte et pour préserver les priorités politiques annoncées, des crédits supplémentaires de l'ordre de 300 000 euros dont 181 000 euros en fonctionnement ont été fléchés sur des actions prioritaires dans les domaines suivants :

- Cadre de vie et transition écologique : 114 000 euros
 - Désherbage, débroussaillage
 - Entretien des espaces verts et des parcs
- Commerce : 30 000 euros
 - Animations commerciales
- Solidarité : 37 000 euros
 - Accompagnement pour le projet d'équipement polyvalent
 - Financement des actions du CCAS pour les paniers solidaires et les loisirs des seniors

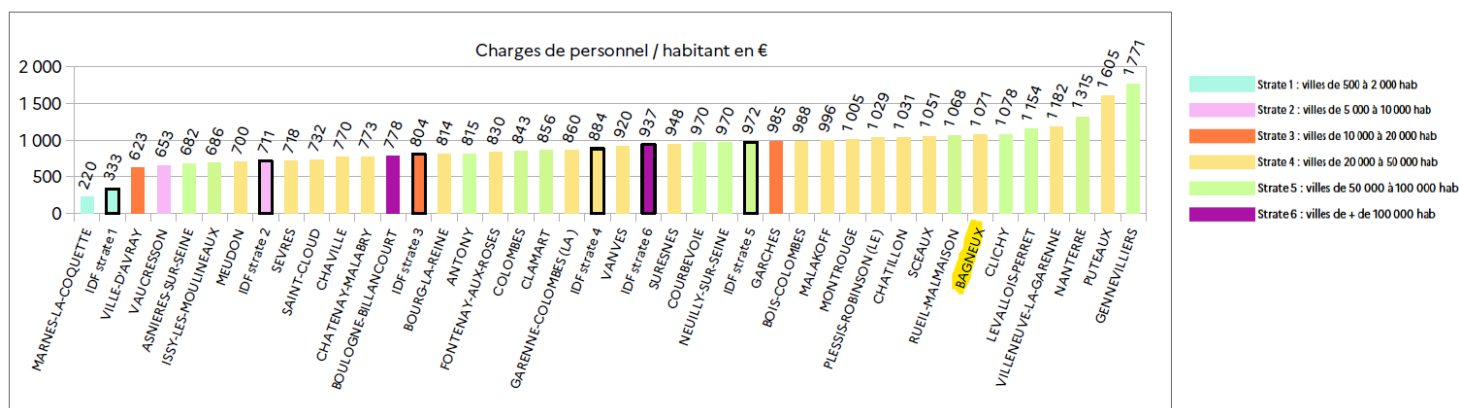
Le montant des charges à caractère général pour 2025 devrait donc être d'environ 19,1 millions d'euros. Cela correspond à une augmentation d'environ 400 000 euros (+2%) par rapport aux dépenses qui devraient être réalisées en 2024.

b. Les dépenses de personnel et l'évolution des ressources humaines de la ville



Les dépenses de personnel constituent plus de la moitié du budget de fonctionnement de la ville. Aussi, l'évolution des charges de personnel entre 2020 et 2024 passe de 40,4 millions d'euros à 46,8 millions d'euros (+16%) soit une augmentation moyenne de 4% par an. En 2024, les charges de personnel s'élèvent à environ 1078 euros par habitant. Cette évolution provient de mesures attendues, décidées par l'Etat (revalorisation du point d'indice, augmentation du SMIC). Elle s'explique aussi par le choix de la Ville de répondre aux besoins sociaux de la population et du souhait de maintenir un niveau de service public de qualité. De plus, le régime indemnitaire des agents de la ville a été revu en 2022 afin d'augmenter le niveau de rémunération, d'améliorer l'équité entre les agents et de permettre de continuer à recruter sur des postes en tension.

Les charges de personnel par habitant dans les villes des Hauts-de-Seine en 2023 :



Source : Direction Départementale des Finances Publiques

➤ En 2025, des charges de personnel à la hausse

L'enveloppe globale prévue au budget primitif 2025 sera d'environ **48,9 millions d'euros**, en hausse d'environ 2 millions d'euros par rapport au budget réalisé en 2024, soit +4%.

Cette évolution prend en compte les mesures suivantes :

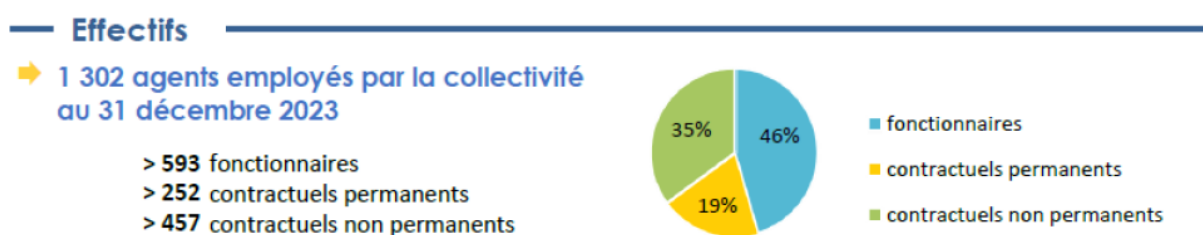
- Cotisations France Travail pour les contractuels en année pleine après la sortie en juillet 2024 du système de l'auto assurance ;
- Augmentation des cotisations et de la participation employeur pour la prévoyance ;
- La revalorisation des carrières des fonctionnaires (avancement d'échelons, de grades et promotion interne) ;
- Les recrutements sur les postes vacants ;
- Les revalorisations salariales prévues en 2025 : hausse du SMIC (appliquée depuis novembre 2024).

Par ailleurs, ces chiffres comprennent l'augmentation des cotisations à la CNRACL de 3 points. Si le projet de loi de finances de la sécurité sociale est adopté conformément aux souhaits du gouvernement, alors cette mesure sera appliquée. Une augmentation de 3 points supplémentaires pourrait également être appliquée pour chacune des années 2026, 2027 et 2028. Le taux de cotisation passerait donc de 31,65 en 2024 à 43,65 en 2028.

Pour rappel, cette mesure a, pour 2025, un impact de + 457 000€ de dépenses de personnel par rapport à nos prévisions. S'il est proposé d'en inscrire la très grande majorité et de l'absorber par une augmentation moindre que prévue des charges à caractère général et par une baisse de l'autofinancement, il faudra néanmoins réaliser un effort sur les dépenses de personnel chiffré à hauteur de 157 000€ soit 0,3%.

➤ Structure et évolution des effectifs

Au 31/12/2023, comme le précise le rapport social unique pour 2023, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :



Les effectifs de la ville au 31 décembre 2023 ont augmenté par rapport à 2022 (+ 91 agents). On constate une légère diminution de la part de fonctionnaires de 5% (-31 agents), mais cette catégorie demeure majoritaire au sein de la collectivité avec 46%. Il est également observé une légère hausse des contractuels sur un poste permanent de +1,61% (soit 4 agents).

Répartition des agents permanents par catégories

	2023	2022	2021	CIG 2022
Catégorie A	16%	17%	15%	17%
Catégorie B	12%	12%	8%	18%
Catégorie C	71%	71%	78%	65%

La part des agents en catégorie C reste la plus importante avec 71% en 2022 et 2023. La part des catégories A a légèrement diminué et celle des catégories B reste stable entre 2022 et 2023.

➤ Exécution du budget :

Le niveau d'exécution des dépenses de personnel en 2024 devrait être d'environ **47 millions d'euros** contre 47,3 millions d'euros budgétés, soit un taux d'exécution de 99%. Ces bases ont permis la construction des propositions de BP 2025.

➤ Structure prévisionnelle de la rémunération

Nature	Objet	BP + BS 2024	BP 25
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 080 000	1 064 200
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 005 000	867 900
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	137 500	712 800
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CENTRE DE GESTION DE LA	397 000	406 100
64111	REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRE	14 707 000	14 604 400
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE RES. TITULAIRE	987 000	664 800
64113	NBI TITULAIRE	0	130 500
64118	AUTRES INDEMNITES TITULAIRE	3 720 000	3 721 000
64121	REMUNERATION PRINCIPALE ASS. MATERNELLE	0	855 000
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRE	12 910 000	12 518 100
64132	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE RES. NON TITULAIRE	0	356 900
6417	REMUNERATIONS DES APPRENTIS	72 000	72 000
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	5 852 300	5 720 000
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	5 244 000	5 860 300
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	253 500	291 200
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	57 300	66 600
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	503 000	270 600
64732	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES AUX A.S.S.E.D.I.C.	260 000	516 000
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	50 000	50 000
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	17 200	0
6488	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	131 200	151 600
	TOTAL	47 384 000	48 900 000

➤ Heures supplémentaires :

En 2023, le volume d'heures supplémentaires a été de 16 731 heures pour un montant brut de 382 718 euros.

En 2024, le volume d'heures supplémentaires devrait être d'environ 17 300 heures pour un montant brut d'environ 448 000 euros.

En 2025, le volume et le coût des heures supplémentaires devraient être similaires à 2024.

➤ Avantages en nature :

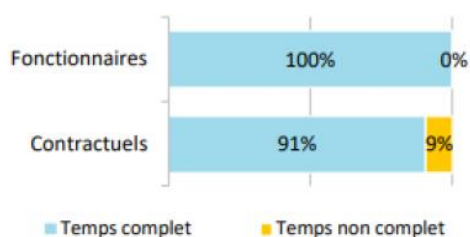
Les seuls avantages en nature octroyés par la ville sont des logements attribués par nécessité de service (22 au 1er janvier 2024).

➤ Temps de travail :

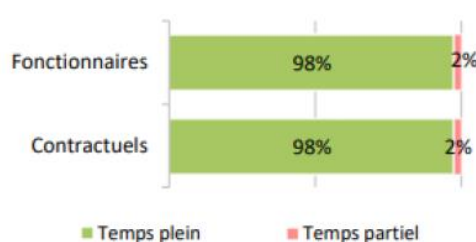
Depuis le 1er janvier 2022, la délibération n° DEL_20211214_5 du 14 décembre 2021 adoptant le nouveau règlement du temps de travail des services de la ville de Bagneux est entrée en vigueur. Elle fixe la durée annuelle du travail effectif au sein de la collectivité à 1607 heures pour un agent à temps complet, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées. Les cycles hebdomadaires de travail possibles sont définis dans le règlement intérieur relatif au temps de travail qui prévoit également, pour les métiers répondants à un ou plusieurs critères de pénibilité, des jours de repos compensateurs.

— Temps de travail des agents permanents —

➤ Répartition des agents à temps complet ou non complet



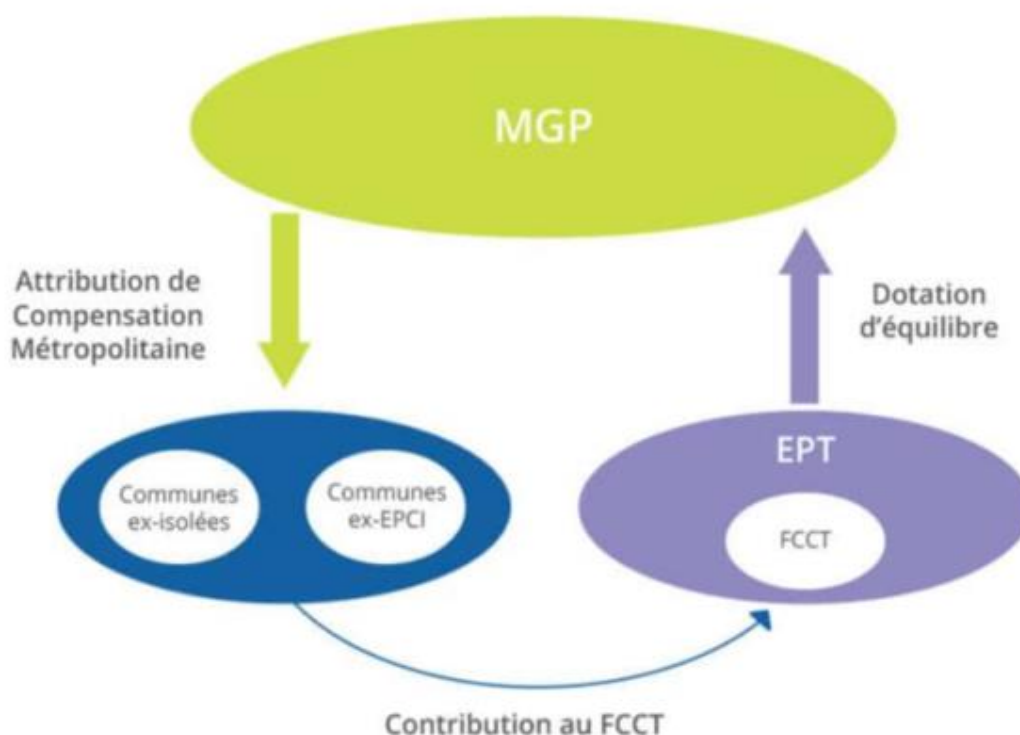
➤ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



c. Un soutien affirmé au tissu associatif local et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur la ville, la municipalité fait le choix de maintenir le montant des subventions versées aux associations au même niveau qu'en 2024. La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera, elle, augmentée de près de 600 000 euros pour permettre la reprise du portage des repas à domicile à destination des personnes âgées.

d. Les flux financiers avec Vallée Sud Grand Paris et la Métropole du Grand Paris



Chaque année, la Métropole du Grand Paris (MGP) verse à la ville une attribution de compensation et la ville reverse à l'Etablissement Public Territorial (EPT) le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT). En 2025, les montants prévisionnels sont les suivants :

- Attribution de compensation : 14,7 millions d'euros, soit le même montant qu'en 2024.
- FCCT : 12,8 millions d'euros. On observe une hausse de ce montant d'environ 600 000 euros par rapport à 2024 (+5%) du fait de l'évolution de la fiscalité reversée à l'EPT Vallée Sud Grand Paris (VSGP) et du transfert de la compétence « Voirie » et des terrains de tennis des Mathurins. En effet, la ville a transféré la gestion de la voirie en septembre 2024. Par conséquent, les charges et les produits relatifs à cette compétence sont maintenant assumés par VSGP. En contrepartie, la commune verse une somme à VSGP pour compenser ce transfert. Une évaluation des charges liées à cette compétence a été faite et portait uniquement sur le budget de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont totalement prises en charge par l'EPT, ce qui doit permettre d'améliorer la qualité de notre voirie.

e. Les intérêts de l'emprunt

Le montant des intérêts des emprunts payé chaque année par la commune dépend des effets combinés du montant de l'encours de la dette et de l'évolution des taux d'emprunt.

L'encours de dette qui correspond au stock de dette détenu par la ville était de **51 182 050,08 euros** au 1^{er} janvier 2024.

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de dette devrait être de **47 603 464,32 euros**, notamment grâce au remboursement anticipé du dernier emprunt dit « structuré » que détenait la ville. Grâce à ce remboursement, la ville ne détiendra plus d'emprunt à risque.

Ainsi, la ville se désendette et assainit son portefeuille d'emprunt.

Le taux moyen de la dette de la commune était de 3,29% au 1^{er} janvier 2024 et il devrait diminuer en passant à 2,97% au 1^{er} janvier 2025.

Après une hausse sur les années 2022, 2023, on constate une légère baisse des taux d'intérêt depuis juin 2024.

La commune reste vigilante et continue de contenir son encours de dette, en préservant sa capacité d'autofinancement et en négociant les meilleures conditions financières pour réduire le taux moyen de sa dette et sa charge financière.

Le montant des intérêts à verser en 2024 est d'environ 1,8 million d'euros. En 2025, avec un nouvel emprunt prévu, il devrait être d'environ 2 millions d'euros.

3. Une capacité d'autofinancement préservée

L'épargne brute (ou la Capacité d'AutoFinancement - CAF) correspond à l'excédent généré sur la section de fonctionnement, c'est-à-dire, à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent va permettre d'équilibrer le budget d'investissement et, par conséquent, va permettre à la ville d'avoir des projets d'investissement en limitant le recours à l'emprunt. Plus la CAF est élevée, et moins la ville aura besoin d'emprunter pour réaliser des investissements. Ce ratio n'analyse que les données de l'exercice et ne prend donc pas en compte l'excédent reporté de l'exercice n-1.

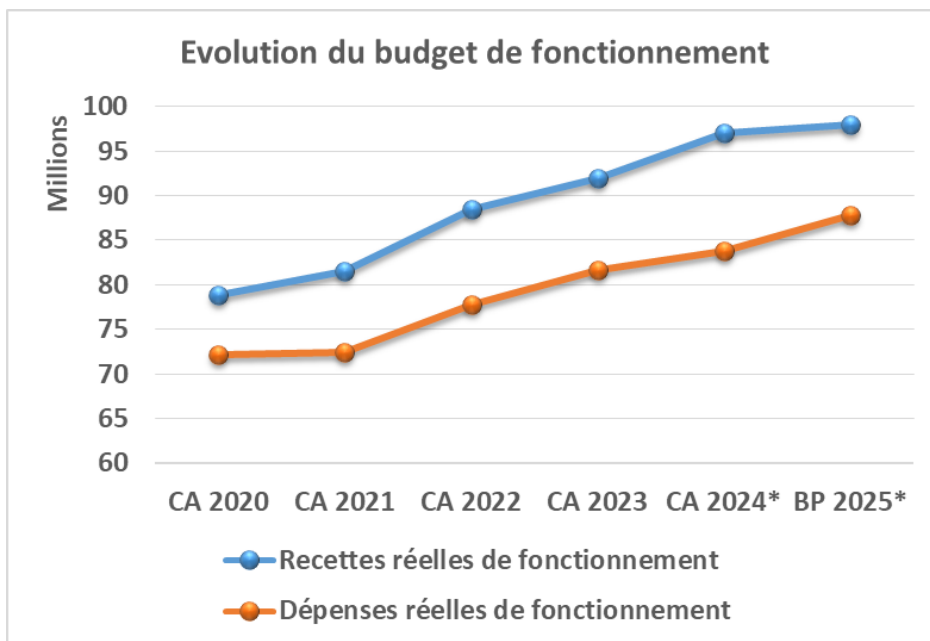
L'épargne nette correspond à la CAF brute après déduction du remboursement annuel du capital de la dette. Cette donnée permet de mesurer l'épargne disponible après remboursement des emprunts pour réaliser des dépenses d'investissement.

L'évolution de la CAF est décrite ci-dessous :

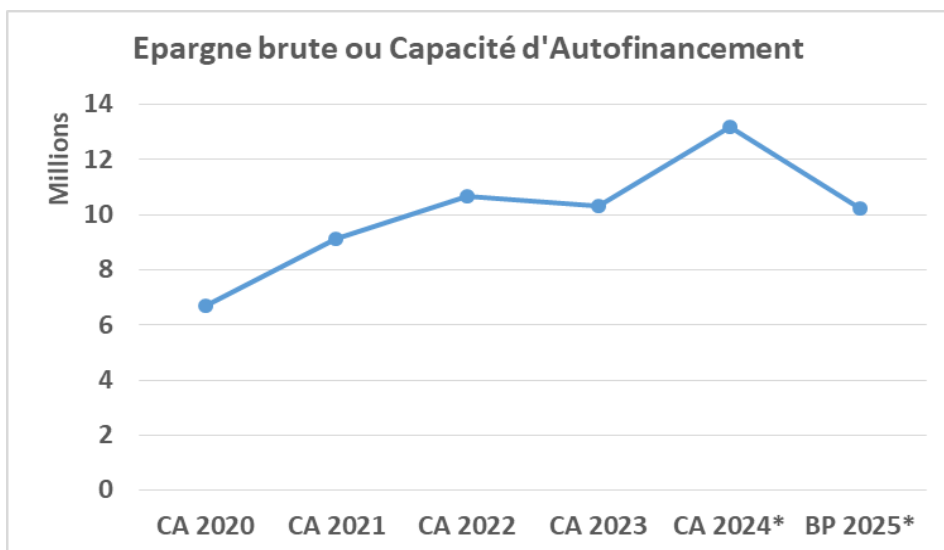
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024*	BP 2025*
Recettes réelles de fonctionnement	78 837 082	81 526 020	88 504 564	92 007 008	96 965 500	97 994 281
Dépenses réelles de fonctionnement	72 143 366	72 416 476	77 836 973	81 686 980	83 794 000	87 770 154
Epargne brute ou Capacité d'Autofinancement (CAF)	6 693 716	9 109 544	10 667 591	10 320 028	13 171 500	10 224 127
Remboursement capital emprunt	5 253 342	5 799 820	5 397 266	5 649 056	6 025 000	6 025 000
Epargne nette	1 440 374	3 309 724	5 270 325	4 670 972	7 146 500	4 199 127
Taux d'épargne - Part de la CAF par rapport aux recettes de fonctionnement	8,49%	11,17%	12,05%	11,22%	13,58%	10,43%
Epargne nette/ Recettes de fonctionnement	1,83%	4,06%	5,95%	5,08%	7,37%	4,29%
Moyenne de la strate						
Encours de la dette au 31/12	59 437 572	56 749 872	56 831 106	51 176 487	47 603 464	51 955 464
Capacité de désendettement	8,9	6,2	5,3	5,0	3,6	5,1

* Données prévisionnelles

L'écart des 100k€ par rapport à l'autofinancement du tableau du haut de la p.11 est lié à 100k€ de recettes d'ordre en fonctionnement qui ne sont pas incluses dans les recettes réelles de fonctionnement. Le calcul de la CAF ne comprend que les mouvements réels.



*Données prévisionnelles



*Données prévisionnelles

Entre 2020 et 2025, l'épargne brute se situe entre 6,7 et 13 millions d'euros. Pour l'année 2024, étant donné que l'exercice budgétaire n'est pas encore clos, les données ne sont pas encore certaines. Cependant, la ville prévoit d'avoir un résultat supérieur aux années précédentes du fait notamment de recettes fiscales supplémentaires liées à l'arrivée de nouveaux habitants.

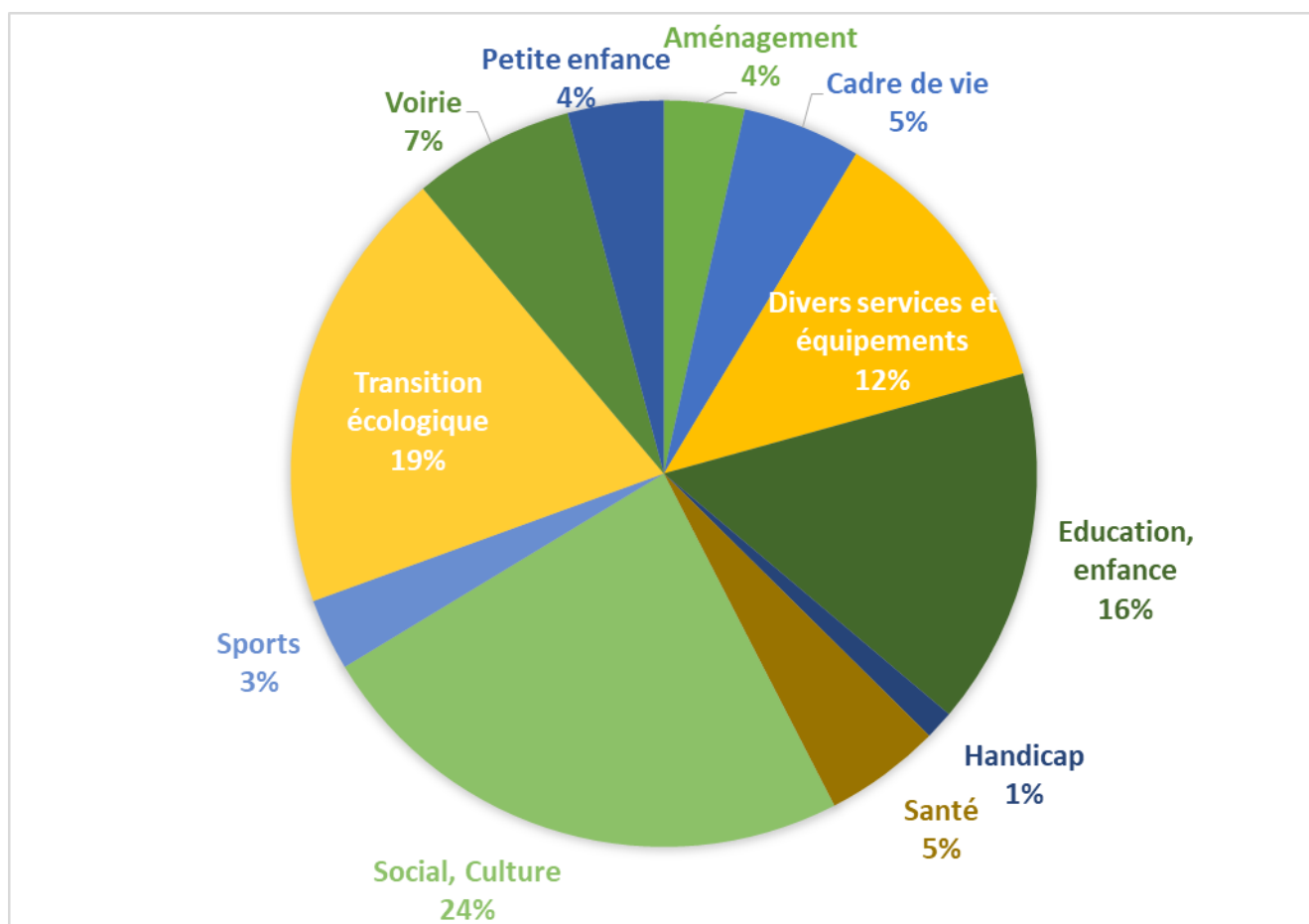
En 2025, le niveau prévisionnel de l'épargne brute devrait être d'environ 10 millions d'euros. Les mesures du PLF pourraient impacter notre épargne de 457 000 euros par rapport aux prévisions initiales.

4. Un programme d'investissement ambitieux et réaliste

a. Les principaux investissements de 2025 :

Le montant des nouveaux investissements pour l'année 2025 devrait être de **24,3 millions d'euros**, soit 2,9 millions de plus (+14%) par rapport au BP 2024. C'est 1,75 million de moins que ce qui était prévu initialement du fait des impacts possibles du PLF 2025. Le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à environ **6,5 millions d'euros**.

La répartition des nouveaux investissements (24,3 millions d'euros) est la suivante :



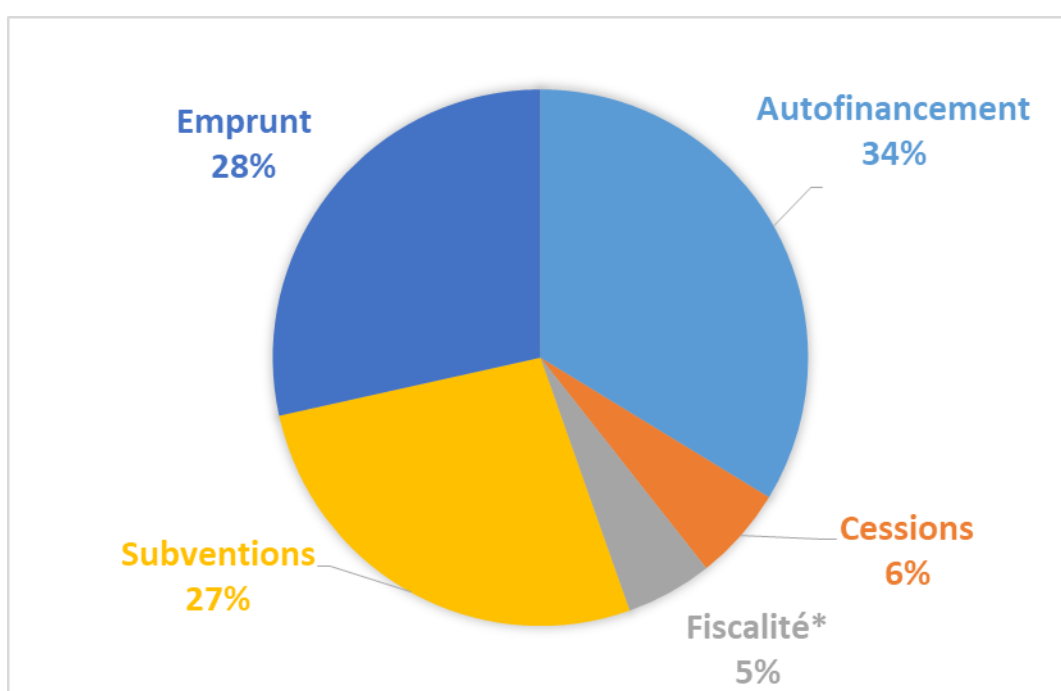
En 2025, les orientations en matière d'investissements sont dans la continuité des années précédentes avec les 3 axes suivants :

- **La transition écologique ainsi que le cadre de vie** restent prioritaires. Figurent notamment les travaux relatifs au décret tertiaire qui visent à améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments, les actions en faveur de la nature en ville et de la propreté urbaine ;
- **La réussite éducative et l'épanouissement** sont un deuxième axe prioritaire pour la ville. A l'image de la végétalisation d'une nouvelle cour d'école, du lancement des études pour la future école du quartier des Mathurins. Pour notre restauration scolaire, nous acquérons des bacs en inox pour remplacer les conditionnements à usage unique et investissons afin de supprimer le plastique et d'améliorer la qualité des repas pour nos enfants.
- **Les politiques publiques en matière de santé, de culture et de solidarité** sont également au cœur des investissements. Avec l'acquisition et les travaux pour l'équipement polyvalent dans le nord de la ville, la commune investit 4,9 millions

d'euros nets sur 4 ans, dont 1,6 million en 2025. Ce projet devrait voir le jour en 2026. De plus, le projet de rénovation et d'extension du Centre Municipal de Santé est une opération importante avec un budget total de 6 815 000 euros. Ce projet a dû faire face à des aléas liés à des problématiques de sous-sol. Sa livraison sera reportée mais des travaux à hauteur de 1,2 million d'euros sont prévus en 2025. Enfin, la rénovation du Clos des sources devrait être finalisée fin 2025 pour y abriter une Maison du patrimoine, à hauteur de 650 000 euros de dépenses restant à engager sur l'année 2025.

b. Le financement de l'investissement

Répartition prévisionnelle des principales recettes d'investissement (30,8 millions d'euros) :

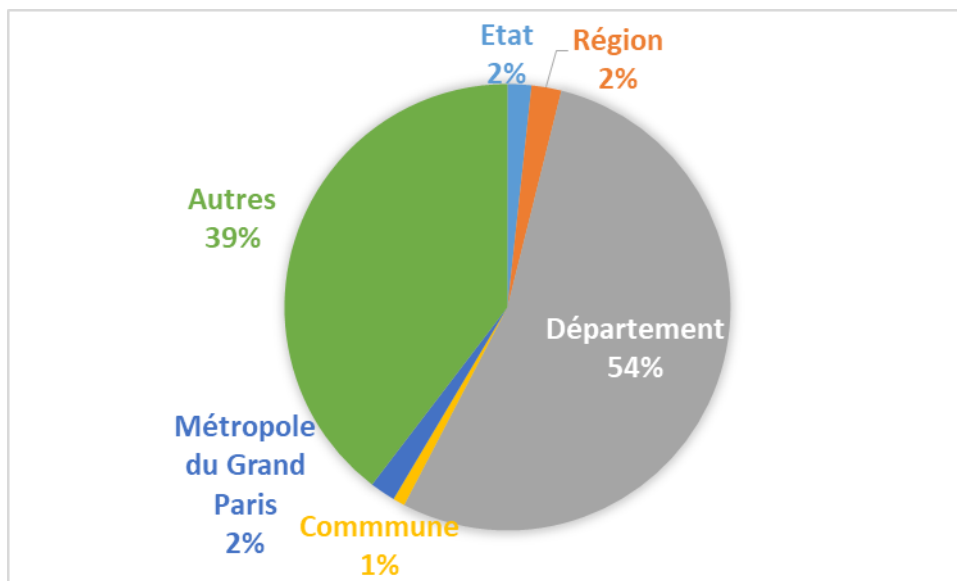


* Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée et Taxe d'Aménagement.

En plus de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, les recettes prévisionnelles pour 2025 sont issues des subventions, des cessions, de la fiscalité ainsi que de l'emprunt.

➤ **Les subventions d'investissement :**

Les projets d'investissement sont en partie financés par des subventions publiques pour un montant prévisionnel global de 8 millions d'euros. Cependant, nous pourrions avoir des baisses de participation du département ou de la région si la loi de finances 2025 prévoit la ponction de leurs recettes.



➤ **Les cessions :**

Un montant d'environ 1,7 million d'euros est prévu pour les cessions foncières et immobilières.

➤ **La fiscalité :**

En investissement, la fiscalité correspond à 2 éléments :

- Le Fonds de Compensation pour la TVA reversé par l'Etat et correspondant à une part de la TVA payée sur les dépenses d'investissement de 2024 ;
- La Taxe d'Aménagement liée aux nouvelles constructions de biens immobiliers sur la ville (hors quartiers en Zone d'Aménagement Concertée et hors quartier des Mathurins).

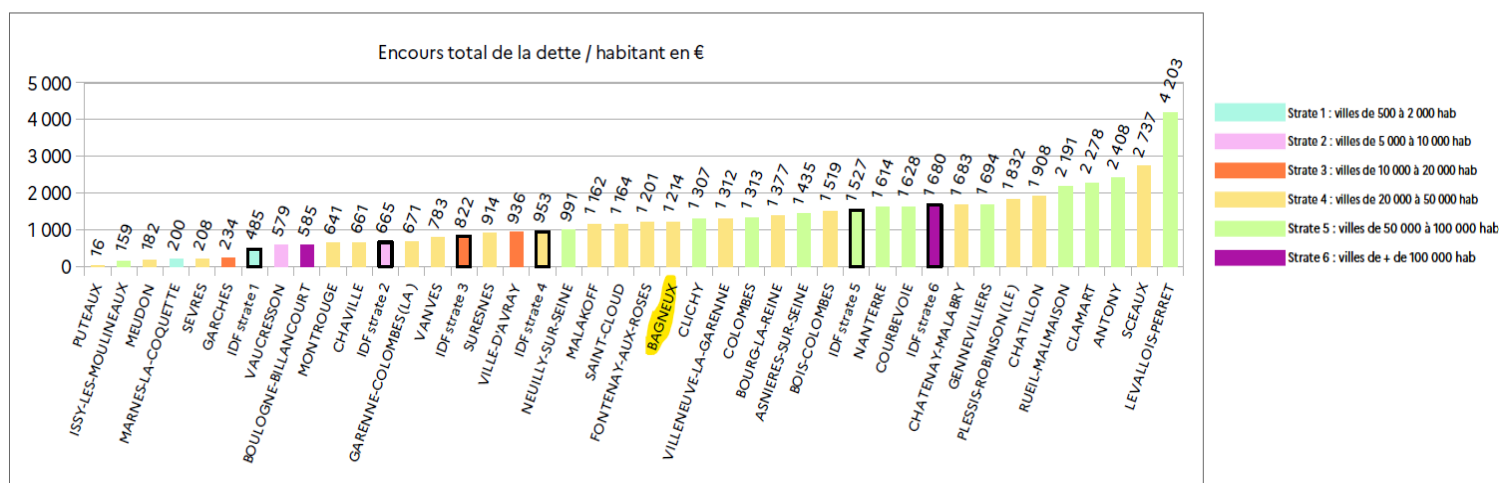
➤ **L'emprunt :**

En 2025, le montant de l'emprunt devrait être d'un **montant maximum de 9 millions d'euros**. Pour rappel, en 2024, la ville a encaissé un emprunt à hauteur de 4 millions d'euros. Ce contrat d'emprunt avait été signé fin 2023.

De plus, comme évoqué plus haut, la Commune va rembourser complètement et par anticipation le dernier emprunt à risque qu'elle détenait dès la fin de l'année 2024. Par conséquent, l'encours de la dette sera de 45,6 millions d'euros au 1^{er} janvier 2025 contre 51,2 millions d'euros au 1^{er} janvier 2024. Avec ce volume de dette, la ville sera dans une bonne situation financière et pourra investir dans les années futures.

Enfin, la capacité de désendettement de la ville devrait être inférieure à 4 ans en 2024 (5 ans en 2023) et devrait être d'environ 5 ans en 2025. Pour rappel, le seuil d'alerte se situe à 10 ans.

L'encours de la dette par habitant dans les villes des Hauts-de-Seine en 2023 :



Source : Direction Départementale des Finances Publiques

On observe donc que Bagneux a un niveau de dette par habitant raisonnable et largement inférieur à d'autres villes du département.

III. Une prospective financière nécessaire pour anticiper les années à venir

Dans un contexte où la ville continue de se développer, avec notamment l'accueil de nouveaux habitants, le développement de services publics et la livraison de nouveaux équipements, il est nécessaire d'avoir une visibilité sur la situation financière de la collectivité à moyen terme.

Ainsi, une prospective a été effectuée afin d'anticiper l'évolution de la trajectoire des finances de la Ville en fonctionnement et en investissement.

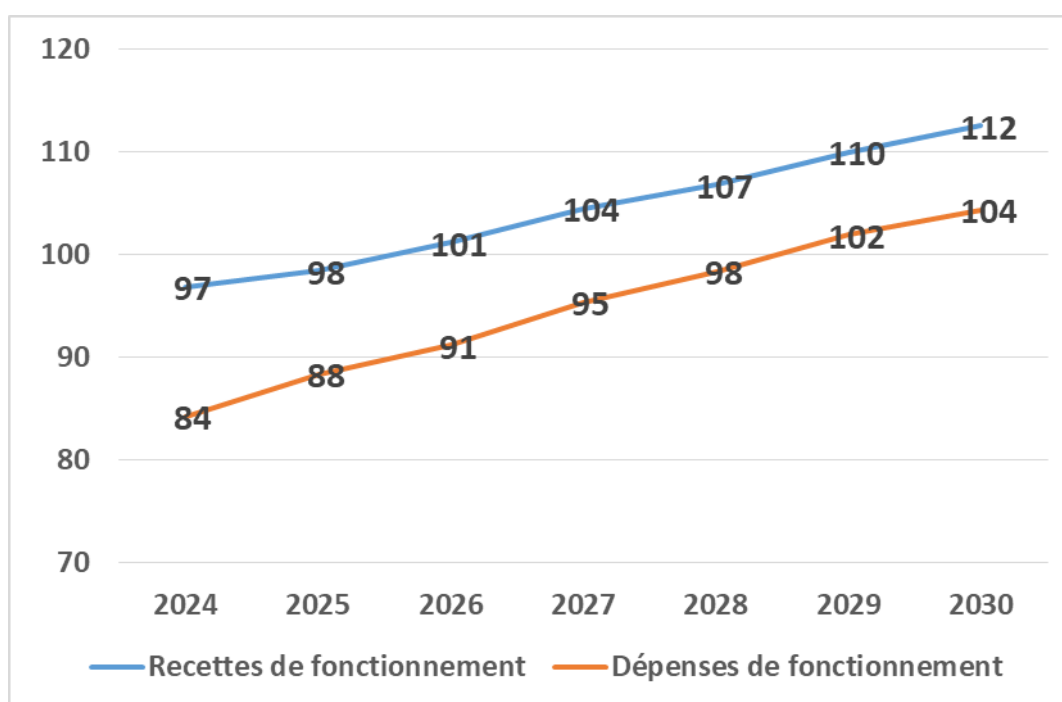
1. L'évolution du budget de fonctionnement de la ville 2025-2030

L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement et de l'épargne brute qui en découle est détaillée ci-dessous en millions d'euros :

Recettes	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Produits des services	10	10	10	11	11	11	12
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	18	18	18	18	18	19	19
Fiscalité locale	49	50	52	54	56	58	59
Dotations et participations	19	19	20	20	21	21	22
Autres produits		1	1	1	1	1	1
Recettes de fonctionnement	97	98	101	104	107	110	112

Dépenses	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Charges à caractère général	19	19	20	21	22	23	24
Charges de personnel	47	49	51	54	55	57	59
Autres charges de gestion courante	16	18	19	19	19	20	20
Charges fonctionnement courant	82	86	90	94	97	100	103
Intérêts	2	2	1	1	1	1	1
Dépenses de fonctionnement	84	88	91	95	98	102	104
Epargne brute (Capacité d'Autofinancement)	13	10	10	9	8	8	8

Evolution des dépenses et de recettes de fonctionnement de 2024 à 2030 en millions d'euros :



2. Les projets d'investissement programmés dans les années futures

Un plan pluriannuel d'investissement a été établi. Celui-ci permet d'avoir une visibilité sur les investissements de la ville à moyen terme et d'en mesurer la faisabilité d'un point de vue financier. C'est un outil de pilotage qui établit, d'une part, la liste des projets programmés par l'équipe municipale et, d'autre part, les ressources pour financer ces projets. Ce document étant prévisionnel, il est amené à évoluer en cours d'année en cas de modification du planning ou du contenu des projets et en cas de modification des recettes.

De manière synthétique, les perspectives d'évolution du budget d'investissement sont les suivantes :

Objet	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2025-2030
Dépenses	30 772 177	41 125 714	43 870 375	29 894 144	19 027 214	16 088 135	180 777 759
Recettes	21 703 412	29 111 762	32 117 005	24 452 183	15 187 396	12 551 200	135 122 957
Besoin d'emprunt	9 068 765	12 013 952	11 753 370	5 441 961	3 839 818	3 536 935	45 654 802
Encours dette	50 530 438	56 339 806	61 692 246	60 850 649	58 827 670	57 508 617	
Capacité désendettement	4,9	5,4	6,5	7,6	7,4	7,2	

L'ensemble des projets d'investissement de la ville ainsi que les ressources prévisionnelles pour les années 2025 à 2030 sont annexés au présent rapport.